

L'accueil des réfugiés juifs égyptiens en France et l'action du Cojasor

Filippo PETRUCCI

Le séminaire de janvier 2020 m'a donné la possibilité de présenter ma recherche, conduite grâce à une bourse Zanéa-Caroubi, accordée par la Fondation Casip-Cojasor, et à une subvention de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, et de connaître les autres travaux financés par la Fondation.¹

Genèse de la recherche

Au cours des années je me suis occupé surtout des juifs de Tunisie et d'Algérie ; initialement pendant la deuxième guerre mondiale et ensuite même pendant la période de la décolonisation.

J'ai ensuite élargi mon domaine de recherche et j'ai analysé les rapports entre les différentes communautés juives dans les autres pays de l'Afrique du Nord.²

De plus, je m'occupe, depuis plusieurs années, des relations des juifs italiens de Tunisie avec les *Twansa*, et plus en général de la vie des *Grana* en Tunisie (du début de leur présence jusqu'à la dissolution de la communauté).

En 2016, pendant une recherche dans les archives du Casip Cojasor – concernant un projet sur les juifs Italiens de Tunisie émigrés en France –³ je me suis aperçu qu'il y avait d'autres histoires, très intéressantes et méconnues, et que les fonds du Casip Cojasor étaient une source précieuse.

Pour moi, être historien signifie élargir les connaissances et combattre les clichés. Les documents du Casip Cojasor se sont avérés indispensables pour reconstruire les micro-histoires des communautés juives d'Afrique du Nord et surtout de leur accueil en France.

¹ Un des premiers résultats de ma recherche sera publié dans le chapitre « L'accueil des juifs égyptiens en France (1950-1970) », dans les actes du colloque du 13 février 2019 *Accueil, réinsertion et intégration des migrants juifs en France, au Canada, aux USA, en Angleterre et en Israël (1938 –1970)*, collection « Penser la solidarité ». «

² Pour la liste des publications voir : <https://filippopetrucci.files.wordpress.com/2019/12/cv-filippo-petrucci-en.pdf>

³ « [Dalla Tunisia verso l'Europa: alcuni percorsi di emigrazione della comunità ebraica italiana dopo il 1945](#) », in *Ricerche Storiche*, anno XLVII, numero 1, gennaio-aprile 2017 p. 65-81.

En particulier, dans le cas de cette recherche, je me réfère aux dossiers sur l'accueil des juifs égyptiens dans la période 1950-1970.

Une lecture sur deux niveaux sera proposée, à savoir l'histoire de cette émigration et le rôle du Cojasor au moment de son arrivée en France.

En résumant, les questions de recherche ont été :

- Quels étaient les flux des juifs d'Égypte vers la France (et l'étranger en général) ?
- Quelles actions ont mené les associations juives, l'État français et les organisations internationales pour aider les juifs égyptiens qui ont choisi la France ?
- Quel était le rôle du Cojasor ?
- Quelles histoires familiales peuvent être retracées et reconstituées à travers les archives et les témoignages oraux ?
- Quelles démarches ces familles ont-elles effectuées ? Y-a-t-il un procès d'intégration dans la société française ?

A travers ma recherche, je veux donc décrire les modalités d'accueil des réfugiés juifs égyptiens en France, l'action du Cojasor, le travail d'intégration de la communauté juifs égyptiens en France.

Bref aperçu historique

Dans les années 1940, la communauté des juifs d'Égypte était extrêmement hétérogène: elle était composée par des karaïtes, à savoir un mouvement religieux juif caractérisé par la reconnaissance du Tanakh seul comme son autorité suprême dans la Halakha⁴ et la théologie et dont la présence en Égypte remonte au IX^e siècle; des séfarades, arrivés à partir du XII^e siècle ; des ashkénazes, derniers arrivés au XIX^e siècle, qui continuaient à parler Yiddish ; des autochtones arabophones, dont la présence remonte aux IX^e-X^e siècles.

⁴ Tanakh c'est l'acronyme de *Torah, Nebi'im, Ketoubim* (Pentateuque, Prophètes, Hagiographes) et c'est ce qu'on appelle la Bible hébraïque. La Halakha c'est la loi religieuse juive, la législation au sens large : c'est tout ce qui a à voir avec le comportement humain, dans ses multiples aspects et domaines.

En même temps, comme souvent dans les communautés juives de l'Afrique du Nord, il y avait, en dehors des autochtones arabophones de culture judéo-arabe, plusieurs nationalités, suite aux accords signés dans le passé (pour obtenir des licences commerciales ou capitulations) ou pour l'émigration.

Ce monde juif était donc multiculturel et complexe. Les grandes villes égyptiennes étaient internationales, avec un mélange de langues, cultures, religions et peuples différents.

Le caractère cosmopolite de la communauté juive – notamment des classes moyennes et supérieures commerciales et pas des milliers de Juifs indigènes, pauvres et arabophones dont l'existence a généralement été ignorée – est bien clarifié par les mots d'un séfarade de la classe moyenne supérieure détenant la nationalité italienne qui a émigré d'Anatolie vers Alexandrie au XIX^e siècle : « Nous parlions français et anglais à l'école, italien à la maison, arabe dans la rue et on maudit en turc ». ⁵

Cette situation était plus évidente à Alexandrie qu'au Caire.

La vie des juifs égyptiens change à la fin de la Deuxième guerre mondiale, en particulier après la naissance de l'Etat d'Israël ; à partir de ce moment, les juifs égyptiens ont subi des violences et des pressions qui les ont obligés à quitter le pays.

En deux ans seulement (entre 1948 et 1950), 20 000 juifs sur les 80 000 recensés après la deuxième guerre mondiale ont quitté le pays. Dans les années suivantes, des centaines des juifs ont été arrêtés et expulsés, des centaines d'entreprises séquestrées, les comptes bancaires bloqués.

Après l'arrivée au pouvoir des *officiers libres* en juillet 1952, avec le général Naguib la situation s'améliore malgré les tensions ; par contre, avec Nasser, la situation bascule et devient extrêmement difficile.

Des violations continuelles des libertés et, par la suite, la tension liée à la crise du canal de Suez (29 octobre-7 novembre 1956) ont donc poussé 50 000 juifs à quitter leur pays avant le début de 1958. De 1958 à 1961, 10 000 juifs supplémentaires sont partis d'Egypte.

Au début des années 1970, après la Guerre des Six jours, moins de 1 000 juifs ont décidé de rester en Egypte.

⁵ Beinon, Joel. *The Dispersion of Egyptian Jewry: Culture, Politics, and the Formation of a Modern Diaspora*. Berkeley: University of California Press, c1998 1998. <http://ark.cdlib.org/ark:/13030/ft2290045n/>, Introduction, The Jews of Egypt. Notre traduction.

L'exode de ceux qui ont quitté le pays a suivi des directions différentes.

Entre 1956 et 1966, un nombre significatif entre eux, environ 11 000, s'est dirigé vers la France, lieu de passage ou lieu d'enracinement : 7 000 étaient réfugiés français et 4 000 réfugiés étrangers ou apatrides.

Les problèmes liés aux réfugiés sont continués jusqu'au début des années 1970.

La préférence accordée à la France était liée à la nationalité française (détenue par un pourcentage élevé de cette communauté), aux liens familiaux sur le territoire français, mais aussi à des raisons linguistiques et culturelles.

Quelles sources ?

Cette recherche est principalement liée au dépouillement aux archives du Casip-Cojasor.

Parmi les sources primaires, il y a aussi le Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve et les Archives de l'UNHCR de Genève.

Hormis ces archives, la littérature concernant les juifs d'Égypte et leur émigration (y compris des travaux de thèse) a été analysée : il y a un nombre intéressant de travaux sur les juifs d'Égypte et même quelques essais sur leur émigration (très peu sur ce sujet, y compris des travaux de thèse).

On peut citer, seulement pour avoir une idée de l'histoire des juifs d'Égypte (et plus récemment de leur émigration vers la France) les livres de Jacob Landau et Shimon Shamir, plusieurs travaux de Michael Laskier et de Joel Beinin, plusieurs livres collectifs à partir du 1984 (parfois publié par la communauté elle-même), les articles de Frédéric Abécassis, Bensimon et Baussant, la mémoire de Sophie Saunet et les récents travaux de Alexandre De Arango et de Dario Miccoli.

Les archives

Dans les Centre des Archives diplomatiques de La Courneuve j'ai consulté 21 classeurs et j'ai trouvé des dossiers liés à mon sujet de recherche dans 11 classeurs reliés au Proche Orient et à l'Égypte.

Ces matériaux sont très utiles pour la contextualisation et les rapports entre l'Etats, ainsi que pour reconstruire la situation de la communauté juive en Egypte, les rapports économiques entre l'Egypte et Israël, les demandes des visas et de naturalisation de ressortissants égyptiens, les listes d'égyptiens soupçonnés, des différentes questions administratives, le poids numérique des réfugiés en France et, plus en général, l'émigration des pays arabes vers Israël.

Les documents des archives de l'UNHCR de Genève regardent surtout les aides économiques aux réfugiés, ainsi que des problèmes et des difficultés des juifs qui quittaient leur pays.

La plupart des documents concernant ma recherche se trouve aux archives de la Fondation Casip-Cojasor.

Les fonds rassemblent des fiches personnelles, des résumés généraux sur les types d'interventions du Casip-Cojasor, des rapports sur le Fonds Commun pour l'Etablissement des Réfugiés d'Egypte, des rapports moraux et des dossiers détaillés (nombre, déplacements, lieu d'installation des juifs égyptiens).

On y trouve la correspondance entre les différentes villes en France où les juifs ont décidé de s'installer et encore, par exemple, les requêtes d'entrée en France de vieillards réfugiés d'Égypte dans le cadre du programme de l'année mondiale pour les réfugiés.

On y trouve, également, des dossiers concernant l'indemnisation des juifs d'Egypte et ceux des familles dont les biens étaient séquestrés. Il s'agit de données importantes pour évaluer les biens vacants en Egypte. Ces deux groupes de dossiers recueillent aussi les décisions de la justice et de l'administration françaises.

Une partie des archives du Casip-Cojasor est dédiée aux archives personnelles, c'est à dire aux interventions faites pour aider les familles des Juifs qui s'étaient installés en France. Les données sont privées et souvent intimes car on y trouve l'histoire de l'aide donnée aux familles qui étaient dans une situation d'extrême difficulté.

Il s'agit de dossiers confidentiels, on ne peut pas prendre des photos et quand on cite un dossier on ne peut pas utiliser le nom réel mais un pseudonyme ou seulement les initiales.

Concernant les dossiers personnels des juifs aidés par la Cojasor et, en particulier, les dossiers inhérents au « Fonds spécial pour l'installation des Réfugiés », j'ai pu consulter environ 60 fichiers personnels et j'ai pris note de 18 cas.

J'ai consulté des autres dossiers sociaux et sur environ 40 dossiers personnels, j'ai pris note en ce cas de 16 histoires de famille.

Pour la reconstruction des situations familiales et des histoires patrimoniales, les dossiers d'indemnisation des juifs d'Egypte ont été indispensables : sur 18 dossiers de famille, j'ai rapporté 12 histoires familiales et j'ai pu analyser 20 dossiers de familles dont les biens avaient été séquestrés.

Au total, j'ai dépouillé 138 dossiers de familles, donc un nombre suffisant pour avoir des outils pour analyser la situation générale et l'action menée par le Cojasor.

De plus, les résumés généraux et rapports moraux fournissent des données pour reconstruire les trajectoires migratoires.

Les problèmes des réfugiés

Le problème essentiel était le premier accueil, à savoir assurer un toit (au début à l'hôtel) à tous. Avant octobre 1957, 750 familles de juifs apatrides égyptiens vivaient à l'hôtel⁶, car les juifs arrivés d'Egypte qui avaient la citoyenneté française avaient trouvé une place (ou tout au moins figuraient sur une liste d'attente pour obtenir un appartement) dans une HLM.

Les juifs d'Egypte étaient dispersés dans plusieurs localités de toute l'Île-de-France mais pas exclusivement.⁷ On pouvait retrouver des juifs égyptiens à Evry, Saint-Denis, Champigny, Stains, La Courneuve, Colombes, Villiers-le-Bel, Gagny, Sarcelles, Brunoy, Garges-lès-Gonesse.

C'est précieux voir comment dans les dossiers il est reconstruit le parcours d'installation des familles ; en général, une fois que le besoin basic d'un toit était réglé (même si seulement pour un période initial), la situation améliorait et les réfugiés pouvaient se dédier à la recherche d'un travail.

⁶ DE ARANJO, Alexandre, 2010. « L'Accueil des Réfugiés d'Egypte en France et leur réinstallation en Région Parisienne 1956-1960 » in Colette Zytnicki éd., *Terre d'exil, terre d'asile. Migrations juives en France aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris, Editions de l'Éclat, « Bibliothèque des fondations », page 144.

⁷ AHCC, "Spoliation des juifs d'Egypte", dossier "Courrier - Dossier". Liste des familles réfugiés et bénéficiaires du programme du logement du Haut-Commissariat des nations unie pour les réfugiés. Les dates sont toutes comprises entre juin et juillet 1957.

Le deuxième problème c'était, justement, le travail. Ceux qui désiraient rester en France devaient travailler s'ils en étaient capables ; pas uniquement les chefs de famille mais toutes les personnes valides.

Cet aspect est important même pour l'émancipation des femmes et en général des jeunes ; la vie en France était différente de celle en Egypte, même pour ce qui concerne les habitudes et la façon de vivre. Un Service Spécial de Placement fut créé pour les aider à trouver un emploi et une autonomie financière.

La troisième étape consistait à retrouver une vie « normale », à travers d'un logement décent, et non une place à l'hôtel, formule onéreuse et inconfortable. Le Fonds Commun pour l'Etablissement des Réfugiés d'Égypte déjà fournissait son aide et son assistance.

Le programme d'aide au relogement pouvait se concrétiser sous la forme d'un don ou d'un prêt d'honneur : un pourcentage relativement important de réfugiés d'Égypte parvenait à vivre dans de nouvelles localités implantées dans la grande banlieue parisienne, à l'époque en train de se développer.

Certains réfugiés avaient donc souscrit pour des appartements dans un immeuble encore en construction : Villiers-le-Bel, Épinay, Sarcelles, Orly, Créteil, Gennevilliers.⁸

Dans le dossier nous pouvons même retrouver des dons ou des prêts pour avoir un lit, une table, de chaises, car même pour acheter ces petits meubles quelques fois il y avait des difficultés.

Au 31 décembre 1966, encore 253 cas attendaient l'aide du Cojasor,⁹ soit 5% du total des familles qui avaient utilisé ses services. La moitié de ces 5% étant constituée de personnes âgées, on peut affirmer que le travail du Cojasor pour la réinsertion dans la vie économique du pays ou l'aide à l'émigration vers d'autres pays ont été un succès.

⁸ SAUNUT, Sophie, 2006. *L'immigration des Juifs d'Égypte vers la France entre 1948 et 1970*, Mémoire présenté sous la direction d'Anne Grynberg et d'André Kaspi, Université Paris I Panthéon Sorbonne, Années 2004-2006.

⁹ AHCC, Boite n°66 Administration générale.

L'on peut même affirmer que le Fonds Commun, depuis sa création, présente un bilan positif entre 1957 et 1966 avec 600 familles installées.

La situation change au début de 1967, car les réfugiés d'Égypte arrivés entre 1967 et 1970 ne peuvent bénéficier du Fonds puisqu'il est clôturé, en raison d'un nombre important de bénéficiaires qui n'arrivent plus à rembourser leur prêt.

Dossiers familiaux et histoires

Ces dossiers familiaux sont essentiels pour reconstruire pas seulement des histoires de famille, mais l'histoire générale de l'émigration juive en provenance d'Égypte en France.

Il faut faire beaucoup d'attention quand on prend dans ses mains ces cartes, car chaque document est une famille, chaque papier c'est une personne, avec ses efforts, ses limites, avec ses doutes et ses peurs.

L'on y trouve des cas de réussite mais aussi quelques échecs.

L'on y trouve des histoires de désespoir car une grande partie de ces personnes ont été chassées d'un jour à l'autre et ils ont quitté le pays sans pouvoir porter avec eux ni argent ni biens ; et, si après quelques années ils avaient quitté la France ne pouvaient même demander une indemnisation.¹⁰

L'on y trouve des histoires d'intégration en France : un travail d'intégration fait grâce aux efforts du Casip-Cojasor qui était, et l'est encore, un exemple plus que positif de projet de fusion dans la République.

J'ai présenté les premiers résultats de mon travail de recherche dans la conférence *Accueil, réinsertion et intégration des migrants juifs en France, au Canada, aux USA, en Angleterre et en Israël (1938–1970)*, organisée le 13 février 2019 par la Fondation Casip-Cojasor en partenariat avec le Mémorial de la Shoah et soutenue par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

¹⁰ Sur la base des accords France-R.A.U. (République Arabe Unie), décret n°68-103 du 30 janvier 1968, une commission était chargée de répartir les sommes versées par la RAU, selon la Convention signée par les deux pays le 28 juillet 1966. Cette convention concernait le règlement des problèmes relatifs aux patrimoines des ressortissants français demeurant sur le territoire de la République Arabe Unie. Il est précisé, aspect essentiel s'il en est, qu'à la date d'entrée en vigueur de ladite convention, soit le 1^{er} septembre 1967, la condition de résidence en France des personnes réclamant le bénéfice de l'indemnité prévue devait être absolument remplie.

L'article sur ce sujet est en cours de publication, raison pour laquelle je renvoie à ce texte pour tous les approfondissements sur les actes de lois et les dossiers confidentiels analysés (en annexe, un exemple de ces dossiers).

Suite à la publication de ce texte en français, j'ai prévu de publier des articles en italien sur le même sujet, afin de rejoindre un public différent.

J'espère enfin de pouvoir utiliser l'ensemble du matériel (les dossiers personnels du Cojasor, les dossiers généraux du Cojasor, les rapports moraux, et les documents de La Courneuve et des Archives UNHCR de Genève) pour une monographie finale.

En concluant, le but du Cojasor était celui d'aider des réfugiées soit à repartir soit à s'installer en France. Le travail accompli pour permettre l'intégration en France était, et est encore, un exemple significatif et positif d'un procès de fusion bien réussie dans la République.

Annexe

Un exemple de dossier qui sera utilisé pour l'article en cours de publication.

Monsieur O. B.¹¹, né au Caire le XX/XX/1924, marié avec R. R., père d'une fille née en 1946 ; date d'entrée en France, le 15/03/1957 ; toute la famille est apatride, monsieur B. possède donc une pièce d'identité de résident temporaire (de janvier 1959 à janvier 1960) délivrée par la Préfecture de la Seine, sous le mandat du Haut-Commissaire car il s'agit d'un réfugié d'Egypte ; son numéro d'immatriculation à l'OFPRA : 70441. Monsieur B. travaille comme représentant à la G-F S.A. à Paris, son salaire mensuel est de 90.000 francs (loyer mensuel de la maison 30.000 francs). La famille est venue d'Egypte et transite par la France en 1957 ; au début, l'idée était de rester peu en France et ensuite émigrer soit au Canada, soit au Brésil. Néanmoins, monsieur B. se met très vite au travail et, entretemps, il est avisé par la *Hebrew Immigrant Aid Society* que les visas lui ont été refusés. La famille habite, depuis janvier 1958, un appartement meublé à Nanterre au prix de 30.000 francs par mois (un loyer trop élevé) et qui, de plus, est très humide. Monsieur B. obtient, à la suite d'une recommandation, l'attribution d'un appartement en accession à la propriété à Mesnil-le-Roi, pour lequel il a pu obtenir de son employeur un prêt de 600.000 francs. L'apport initial étant d'un million et cent cinquante mille Francs, il manque à M. B. la somme de 500.000 francs qui lui est accordée à titre de prêt (avis favorable donné le 30/06/1959). Le dossier de cette famille comporte beaucoup de correspondances et, finalement, le 7 juillet 1965, arrive une lettre incluant un chèque de 80 nouveaux francs « [...] représentant le soixante-septième et dernier versement sur le prêt que vous m'avez consenti. Je saisis l'occasion de vous présenter mes remerciements les plus sincères pour votre aide qui m'a permis de m'installer en France ».

¹¹ AHCC, Vieux dossier 41.160, nouveau numéro 4013.